



SEMESTRE EUROPEEN: FICHE THEMATIQUE

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

1. INTRODUCTION

Les allocations de chômage sont un élément clé de tous les systèmes de protection sociale européens. En assurant les travailleurs contre le risque de perdre leur emploi, elles constituent un filet de sécurité essentiel pour les individus et les ménages, contribuant ainsi à les protéger de la pauvreté. Les allocations de chômage agissent également comme des stabilisateurs automatiques dans le cycle économique en garantissant un revenu aux personnes qui ont été privées de leur emploi et en cherchant un autre. En outre, elles facilitent la redistribution du travail dans l'économie car les demandeurs d'emploi peuvent consacrer du temps à rechercher un poste qui correspond à leurs compétences et à leurs attentes ou à entreprendre une reconversion professionnelle. Ainsi, les allocations de chômage soutiennent la croissance.

Parallèlement, l'octroi d'allocations de chômage élevées sur une longue période, associé à une conditionnalité limitée en matière de recherche d'emploi, peut limiter la motivation de retrouver du travail. Ceci a des répercussions négatives sur la durée du chômage et le chômage total et a des effets préjudiciables sur la croissance et la pérennité des systèmes de protection sociale.

Les systèmes d'allocations de chômage varient considérablement d'un État membre à l'autre et s'inscrivent dans le contexte plus

large du cadre économique et institutionnel. Il existe des disparités en ce qui concerne la période d'affiliation donnant droit aux allocations de chômage, la durée d'indemnisation, les montants perçus et leur évolution dans le temps, ainsi que le mode de calcul des allocations. Par exemple, les allocations de chômage peuvent être versées pendant une période allant de 90 jours à une durée indéterminée, tandis que leur montant peut correspondre à un pourcentage fixe ou variable du dernier salaire de la personne, à une somme forfaitaire ou au résultat d'une formule intégrant ces deux éléments, avec la possibilité que des seuils minimal et maximal soient appliqués. Il existe également des écarts importants en ce qui concerne les exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail, qui constituent une autre caractéristique essentielle des systèmes d'allocations de chômage visant à garantir que les bénéficiaires n'interrompent pas leurs recherches et ne restent pas sans travail.

L'incitation à travailler est influencée non seulement par ces aspects de la conception des régimes d'assurance-chômage, mais aussi par les systèmes fiscaux et de prestations applicables, qui comprennent (en général) des prestations sous condition de ressources telles que l'aide sociale, les allocations logement, les prestations familiales et les prestations liées à l'emploi. De même, les efforts individuels de recherche d'emploi sont influencés par la

mise en place de politiques actives du marché du travail¹, ainsi que par les conditions générales de l'économie et du marché du travail.

Les **allocations de chômage** peuvent prendre deux formes différentes: l'assurance chômage et l'assistance chômage. Les prestations d'assurance chômage, qui existent dans tous les États membres, sont fondées sur des cotisations. Cela signifie qu'une personne ne peut y prétendre qu'après avoir travaillé et cotisé pendant un certain temps (c'est ce qu'on appelle la période d'affiliation). Leur montant est souvent calculé en fonction du niveau de rémunération du dernier emploi, et la durée d'indemnisation dépend souvent de la durée de cotisation. L'assistance chômage vise principalement à prévenir la pauvreté liée au chômage: elle est généralement accordée sous condition de ressources et destinée aux personnes sans emploi qui ne remplissent pas, ou plus, les conditions requises pour bénéficier de l'assurance chômage. Le niveau des allocations d'assistance chômage est généralement inférieur à celui de l'assurance chômage. La plupart des États membres ne disposent pas d'un système d'assistance chômage distinct, mais s'appuient principalement sur l'aide sociale générale soumise à condition de ressources qui est accordée aux ménages à faible revenu².

La présente note est structurée comme suit: la section 2 passe en revue les défis

¹ Les politiques actives du marché du travail (PAMT) ne sont pas limitées aux bénéficiaires des allocations de chômage. En général, elles sont aussi ouvertes (en fonction des caractéristiques du système de PAMT) aux demandeurs d'emploi qui ne remplissent pas les conditions requises pour percevoir des allocations de chômage (ou d'autres prestations). Il peut aussi bien s'agir d'une aide à la recherche d'emploi de la part des services publics de l'emploi, de formations, de l'apprentissage tout au long de la vie, de subventions salariales ou de programmes de création d'emplois. Ce domaine d'action spécifique est traité dans une fiche thématique distincte.

² Onze États membres (Autriche, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Malte, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni) disposent d'une prestation d'assistance chômage sous condition de ressources distincte.

des pays de l'Union européenne en ce qui concerne les résultats des politiques; la section 3 examine les données disponibles concernant les politiques appropriées pour répondre efficacement aux défis correspondants; et la section 4 fournit un examen transnational des résultats des politiques au sein de l'UE. La section 5 énumère d'autres sources de données et d'informations.

2. DEFIS POLITIQUES: APERÇU DES PERFORMANCES DANS LES PAYS DE L'UE

De par leur conception, les systèmes d'allocations de chômage doivent trouver un équilibre entre l'objectif consistant à soutenir les revenus des demandeurs d'emploi pendant les périodes de chômage et la nécessité de prendre des mesures adéquates pour encourager l'emploi. Les allocations varient à la fois en termes de montant (en particulier par rapport aux revenus antérieurs) et de durée. De faibles montants d'allocations se traduisent par une baisse du niveau de vie des chômeurs. Il en va de même pour la durée des prestations, car les chômeurs ont besoin de suffisamment de temps pour trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et à leurs qualifications. D'un autre côté, si l'écart entre le montant des allocations de chômage et les revenus potentiels d'un emploi est trop faible, cela pourrait compromettre la motivation à retrouver du travail³.

D'autres caractéristiques des **systèmes d'allocations de chômage** influencent également la participation des chômeurs au marché du travail et leur employabilité. C'est le cas des exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail ainsi que de la participation obligatoire à des programmes actifs du marché de l'emploi qui peuvent conditionner le maintien des allocations. L'imposition de sanctions, notamment la suspension du droit aux

³ De tels freins financiers à l'emploi sont bien pris en compte par l'indicateur dit du «piège du chômage» que la Commission européenne produit d'après les modèles impôts-prestations de l'OCDE. Voir la section 5 ci-après.

allocations en cas de non-respect des exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail, est aussi un facteur d'influence.

En particulier, des exigences plus strictes dans ces domaines devraient encourager les bénéficiaires d'allocations de chômage à rechercher activement un emploi et à accepter les offres d'emploi adaptées. Cela permet de contrebalancer

Par exemple, des exigences très strictes en matière de mobilité professionnelle (notamment l'obligation d'accepter une offre d'emploi indépendamment des qualifications de la personne) peuvent entraîner, à court terme, une augmentation des emplois pourvus, au détriment de la qualité de l'attribution de ces emplois, ce qui peut constituer une pratique peu pérenne (car un plus grand nombre de personnes retombent au chômage plus fréquemment). En outre, des exigences excessivement strictes peuvent inciter les personnes à ne pas les respecter et à continuer de solliciter les allocations et à sombrer dans l'inactivité.

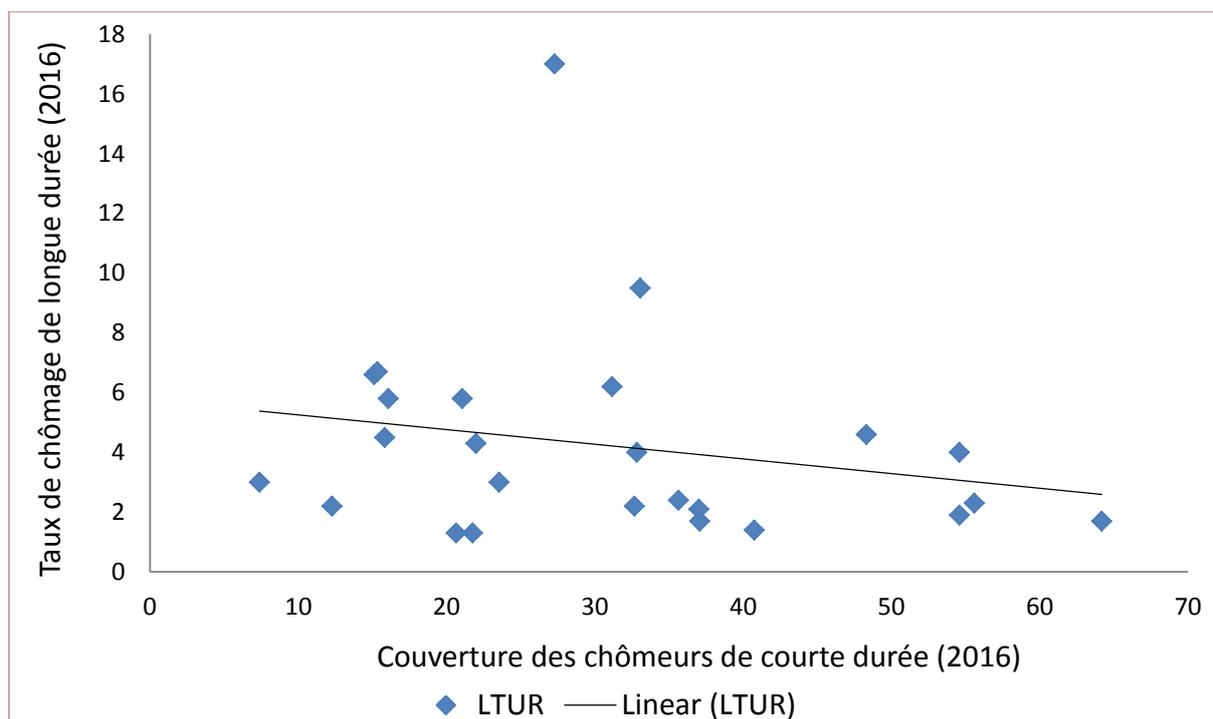
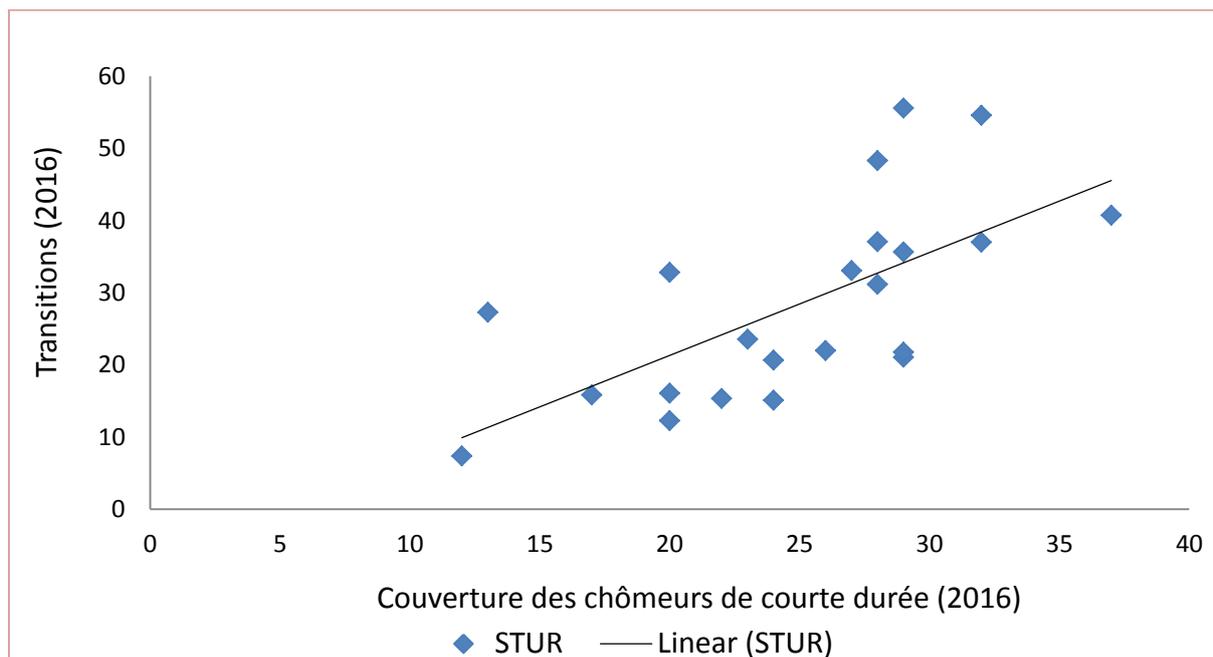
Fournir aux demandeurs d'emploi une aide à un stade précoce sous la forme de services d'orientation professionnelle et de politiques actives du marché du travail appropriées joue également un rôle essentiel. Ces aspects ne sont pas davantage traités dans le présent document car les politiques actives du marché du travail font l'objet d'une fiche thématique distincte⁴.

les éventuels freins financiers à l'emploi provoqués par des systèmes généreux d'allocations de chômage et de réduire la dépendance aux prestations. Des efforts de recherche d'emploi plus intenses et l'acceptation plus rapide des offres d'emploi réduiraient le découragement et limiteraient peut-être la durée du chômage. Parallèlement, des exigences trop strictes peuvent avoir des effets inattendus ou contre-productifs.

Afin d'évaluer dans quelle mesure les systèmes d'allocations de chômage produisent les résultats escomptés sur le marché du travail et ont les retombées sociales attendues, deux indicateurs sont particulièrement utiles: le taux de risque de pauvreté des chômeurs et le taux de chômage de longue durée (en pourcentage de la population active). Le pourcentage de chômeurs de courte durée bénéficiant d'allocations de chômage a une corrélation positive avec des transitions plus fréquentes du chômage de courte durée vers l'emploi (graphique 1a) et un taux plus faible de chômage de longue durée (graphique 1b). La couverture des allocations de chômage dont bénéficient les chômeurs de courte durée repose notamment sur la durée des prestations et sur des conditions spécifiques en matière de droit aux allocations de chômage.

⁴ Voir: la fiche thématique du Semestre européen relative aux politiques actives du marché du travail.

Graphique 1. Couverture des allocations de chômage de courte durée et sorties du chômage de courte durée ou taux de chômage de longue durée



Source: Eurostat et le cadre d'évaluation conjointe.

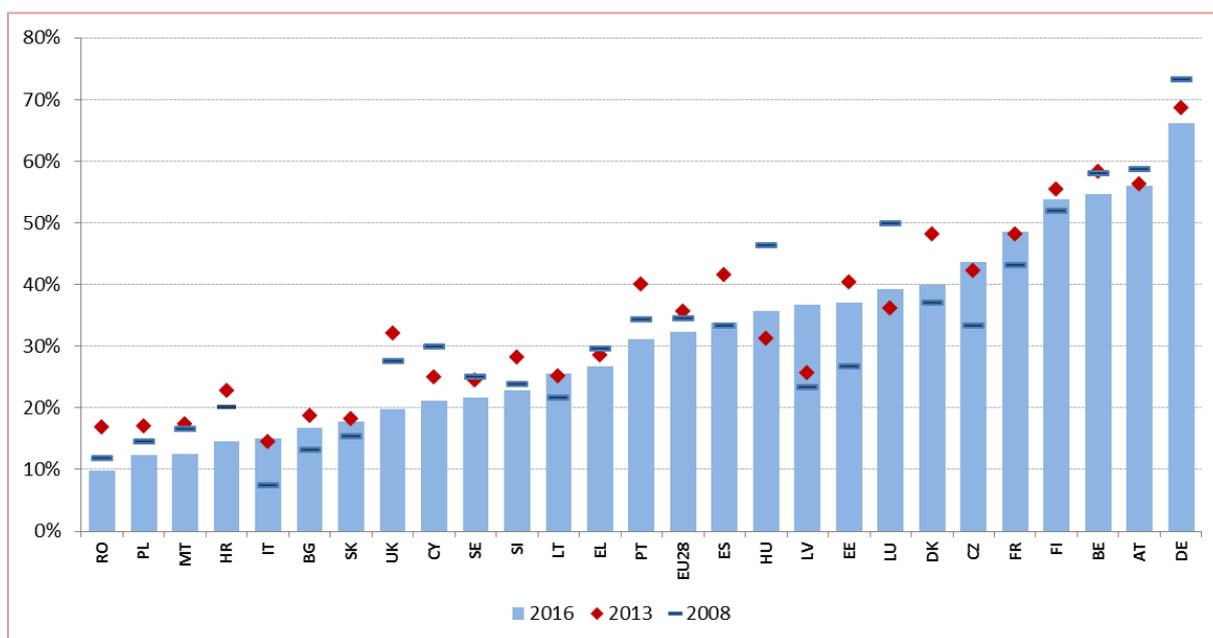
Remarque: transition du chômage de courte durée vers l'emploi; LTUR: taux de chômage de longue durée; pour les taux de transition, $R^2 = 25 \%$, pour le taux de chômage de longue durée, $R^2 = 9 \%$.

Il convient d'accorder une attention particulière à la couverture des allocations de chômage dont bénéficient les chômeurs de courte durée car elle concerne à la fois le marché du travail et les retombées sociales.

Parallèlement, la pauvreté est nettement plus élevée chez les chômeurs de longue durée, ce qui indique qu'elle n'est que partiellement liée à la couverture des allocations de chômage dont bénéficient les chômeurs de courte durée. Il existe un certain nombre d'autres facteurs de pauvreté, tels que l'adéquation de la protection sociale, notamment les allocations sociales.

La situation des États membres en ce qui concerne les trois dimensions clés de l'évaluation des effets des politiques dans ce domaine est résumée dans les graphiques suivants (graphiques 2, 3 et 4). Ces graphiques indiquent respectivement les niveaux et les variations de la couverture des chômeurs de courte durée, le taux de chômage de longue durée et le taux de pauvreté chez les chômeurs. Les barres verticales indiquent des performances très faibles et faibles et/ou très élevées et élevées⁵; les barres horizontales indiquent des niveaux de variation faibles et/ou élevés.

Graphique 2. Couverture des allocations de chômage pour les chômeurs de courte durée (en 2016, 2013 et 2008)

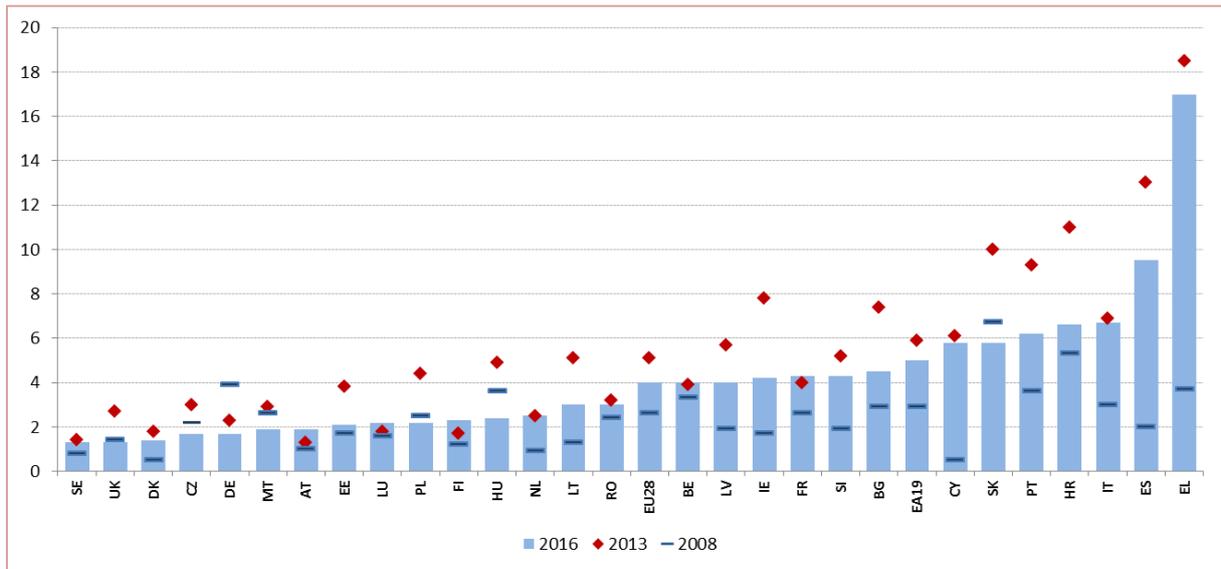


Source: Eurostat.

Remarque: les données pour l'Irlande, les Pays-Bas et l'Autriche ne sont pas disponibles. La variation est exprimée en points.

⁵ Comme le prévoit la méthode des tableaux de bord, fondées sur l'écart par rapport à la moyenne à la fois en termes de niveaux et de tendances. Pour plus de détails sur cette méthode, voir le rapport conjoint sur l'emploi (2016), annexe 4.

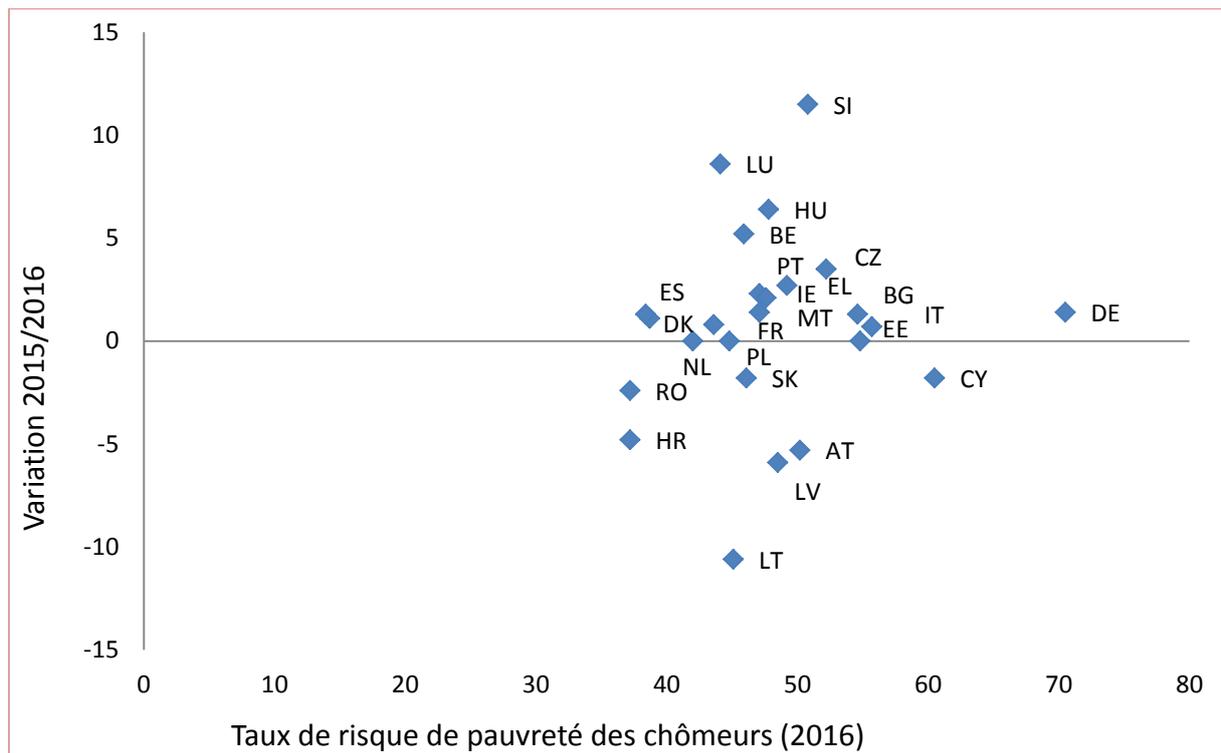
Graphique 3. Chômage de longue durée en pourcentage de la population active (2008, 2013 et 2016)



Source: Eurostat.

Remarque: les niveaux et les variations sont exprimés en points.

Graphique 4. Taux de pauvreté chez les chômeurs (2016) et variation de ce taux de pauvreté (2015-2016)



Source: statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC), 2016 (revenu en 2015) et 2015 (revenu en 2014).

Remarque: la variation est exprimée en points.

3. LEVIERS POLITIQUES POUR RELEVER LES DEFIS POLITIQUES

Plusieurs paramètres des systèmes d'allocations de chômage semblent avoir une incidence sur les résultats présentés dans la section précédente.

La durée des allocations de chômage, qui semble avoir une influence directe sur le taux de pauvreté des chômeurs, **est un premier levier politique à prendre en compte**. En pratique, la durée dépend d'un certain nombre de facteurs, en particulier du parcours professionnel, car dans de nombreux États membres, la durée maximale des allocations augmente avec l'ancienneté (allongement de la durée des allocations avec une durée de cotisation plus longue au cours d'une période donnée). Cependant, la mesure dans laquelle le régime d'imposition/d'indemnisation protège les revenus des chômeurs dépend également d'autres leviers politiques, tels que les taux de remplacement des prestations ou le droit de percevoir des allocations de chômage (voir ci-dessous).

Au contraire, l'incidence de la durée des prestations sur la durée du chômage pour l'ensemble des chômeurs est en général relativement **faible**⁶, car le maintien du niveau de vie en cas de chômage peut également se traduire par de meilleures chances de retrouver un

emploi et par une meilleure adéquation de l'emploi avec le travailleur⁷. Il apparaît également que les nouveaux chômeurs qui n'ont pas droit aux allocations de chômage sont plus souvent issus de milieux défavorisés et participent moins au marché du travail⁸. En outre, les pays qui offrent une assurance chômage plus généreuse et qui consacrent plus de ressources financières aux politiques et mesures d'activation affichent un bilan plus durable de la réinsertion professionnelle des travailleurs qui étaient au chômage auparavant⁹.

Un deuxième levier politique, à savoir le taux de remplacement net des revenus antérieurs, a aussi une corrélation négative avec le taux de pauvreté des chômeurs. Pour le calcul des taux de remplacement nets, on entend par revenu net le revenu après impôt et prélèvement des cotisations de sécurité sociale, intégrant les éventuelles prestations sociales (aide sociale, prestations familiales, allocations logement et prestations liées à l'emploi). Il convient de souligner que les taux de remplacement nets et leur évolution dans le temps peuvent différer sensiblement en fonction de la période de cotisation du chômeur, en particulier pour les périodes de cotisation les plus courtes, et de l'horizon temporel envisagé, car le montant des allocations

⁶ Voir, par exemple L.F. Katz et B.D. Meyer (1990), The impact of the potential duration of unemployment benefits on the duration of unemployment, *Journal of Public Economics*. Vol. 41(1): 45-72. S.P. Jenkins, C. Garcia-Serrano (2004), The relationship between unemployment benefits and re-employment probabilities: evidence from Spain, *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*. Vol. 66 (2): 239-260. K. Carling, P.-A. Edin, A. Harkman, B. Holmlund (1996), Unemployment duration, unemployment benefits, and labour market programmes in Sweden, *Journal of Public Economics*. Vol. 59(3): 313-334. M. Hagedorn, I. Manovskii, K. Mitman (2015), The impact of unemployment benefit extensions on employment: the 2014 employment miracle?, H. Schmitz, V., Steiner (2007), Benefit-entitlement effects and the duration of unemployment: an ex-ante evaluation of recent labour market reforms in Germany, document de réflexion de l'IZA n° 2681.

⁷ Voir, par exemple, D. Gallie, S. Paugam, S. Jacobs (2003), Unemployment, poverty and social isolation: is there a vicious circle of social exclusion?, *European Societies*. Vol. 5(1): 1-32.

⁸ Voir, par exemple, F. Figari, M. Matsaganis, et H. Sutherland (2013), Are European Social Safety Nets Tight Enough? Coverage and Adequacy of Minimum Income Schemes in 14 EU Countries, *International Journal of Social Welfare*. Vol. 22: 3-14. M. Fernandez Salgado, F. Figari, H. Sutherland, A. Tumino (2014), Welfare compensation for unemployment in the great recession. Review of Income and Wealth, Series 60, supplément, mai 2014.

⁹ Voir, par exemple, Wulframm M. et Fervers L. (2013), Unemployment and subsequent employment stability: does labour market policy matter?, document de réflexion de l'IZA n° 7193.

diminue généralement avec la durée du chômage¹⁰.

S'il est clair que des taux de remplacement nets plus élevés se traduisent directement par une augmentation des revenus des ménages, leur impact net dépend de plusieurs facteurs, notamment de leurs interactions avec d'autres allocations et le système fiscal et d'aspects tels que le niveau précédent de rémunération et le parcours professionnel¹¹. En outre, des taux de remplacement plus élevés peuvent également se traduire par une augmentation des freins financiers à l'emploi, qui peuvent à leur tour avoir une incidence négative sur les taux d'activité ou d'emploi, en particulier pour certaines catégories de travailleurs (notamment les chômeurs dont le partenaire exerce une activité)¹². Les pièges du chômage¹³ sont souvent très importants pour les bas salaires et les travailleurs auxquels on propose des salaires de réembauche moins élevés.

Un troisième levier politique lié aux conditions en matière de droit aux allocations de chômage, à la période d'affiliation, semble avoir une corrélation positive avec le taux de pauvreté des chômeurs. Le droit aux

prestations d'assurance chômage dépend des antécédents professionnels et/ou des cotisations versées. En particulier, les chômeurs doivent généralement justifier d'un minimum d'ancienneté, dont la nature et la durée exactes varient fortement. Par conséquent, les personnes ayant de courtes périodes d'emploi et des expériences professionnelles plus discontinues bénéficient moins fréquemment des allocations de chômage¹⁴. Des conditions d'admissibilité strictes entraînent donc une baisse du nombre de chômeurs ayant droit à des allocations, ce qui se traduit par une faible couverture et une incidence réduite en termes de stabilisation. À cet égard, la possibilité de cumuler différentes périodes de cotisation afin de ne perdre aucun droit à une incidence significative. Les conditions d'admissibilité pour les travailleurs indépendants et les salariés qui travaillent dans le cadre d'un contrat atypique sont également fréquemment utilisées comme levier visant à améliorer la couverture, par exemple en offrant la possibilité de s'affilier à un régime à titre volontaire.

Les réformes visant à augmenter les taux de remplacement et la durée des allocations, ou à élargir les conditions d'admissibilité, impliquent des dépenses supplémentaires. Avec les régimes de type assurance, les employés et les entreprises cotisent directement pour financer les prestations. Étant donné que ces cotisations sont généralement assimilées à une imposition, il se peut qu'une couverture élargie exigeant des cotisations plus élevées décourage la création d'emplois. Néanmoins, de telles réformes devraient également permettre d'améliorer le fonctionnement à moyen terme du marché du travail et de l'économie et de

¹⁰ Une possibilité consiste à se concentrer, en fonction des pratiques des États membres, sur les taux de remplacement nets après six mois de chômage à 80 % du salaire moyen, sans oublier qu'il existe également des planchers et des plafonds.

¹¹ Voir, par exemple, J. Gruber (1994), *The consumption smoothing benefits of unemployment insurance*, document de réflexion NBER, n° 4750, ou M. Dolls, C. Fuest, A. Peich (2012), *Automatic stabilisation and discretionary fiscal policy in the financial crisis*, IZA Journal of Labor Policy. Vol. 1(4).

¹² Voir, par exemple, OCDE (2005), *Increasing financial incentives to work: the role of in-work benefits*, Employment outlook, chapitre 3.

¹³ L'indicateur mesure le taux d'imposition effectif marginal sur le travail, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la transition du chômage vers l'emploi réduit l'augmentation du revenu brut en raison de l'impôt sur le revenu, des cotisations de sécurité sociale et de la suppression des allocations.

¹⁴ Voir, par exemple, OIT *Rapport sur la protection sociale dans le monde* (2014-2015), Esser I., T. Ferrarini, K. Nelson, J. Palme et O. Sjoberg (2013), «Unemployment Benefits in EU Member States», ou Langenbucher, K. (2015), «How demanding are eligibility criteria for unemployment benefits, quantitative indicators for OECD and EU countries», document de travail de l'OCDE: Questions sociales, emploi et migrations, n° 166, Éditions OCDE, Paris.

générer des recettes fiscales plus élevées provenant de l'impôt sur le revenu professionnel, avec pourtant des rendements décroissants sur le montant consacré aux allocations de chômage et aux mesures d'activation.

Même à court terme, la réduction des allocations de chômage ne permet pas forcément d'économiser les deniers publics: dans la plupart des États membres, les chômeurs obtiennent souvent d'autres types d'aide sociale qui sont généralement plus durables, allant de l'assistance chômage au revenu minimum (mesures passives).

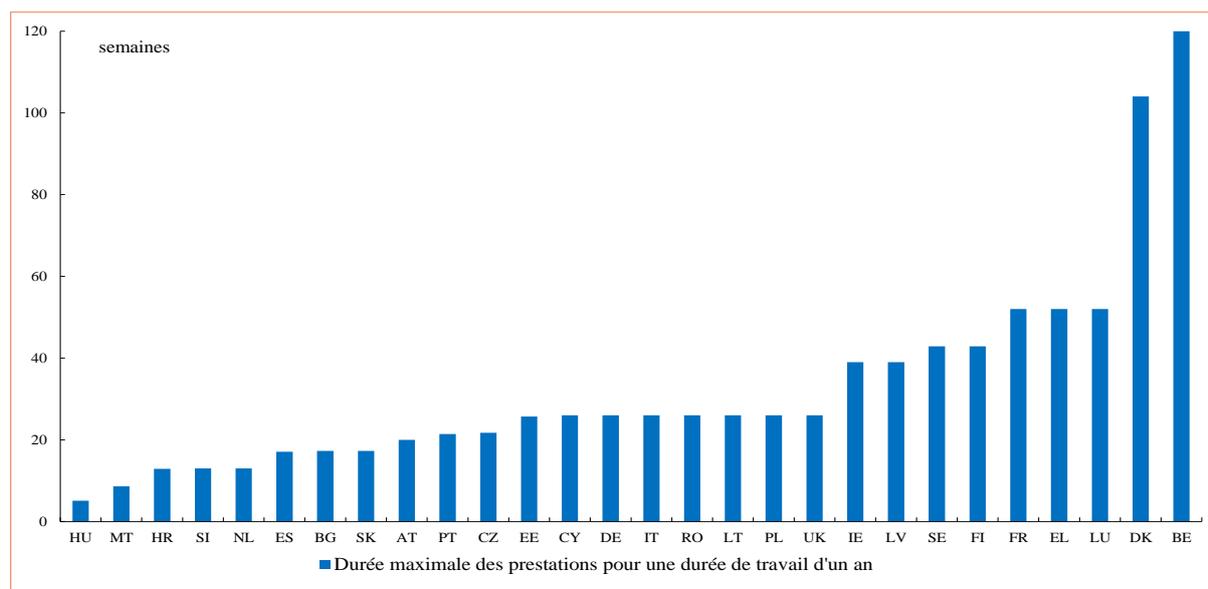
Les coûts à court et à long terme pour les finances publiques ne sont pas faciles à évaluer et varient avec le temps. Une hypothèse plausible est que la première série de coûts liés à un élargissement de la couverture ou à une augmentation des prestations pourrait être compensée assez rapidement par l'amélioration des performances en matière d'emploi et la hausse des recettes fiscales due à l'augmentation du nombre d'actifs et par l'essor de l'économie attribuable à une meilleure utilisation du capital humain.

4. EXAMEN CROISE DE LA SITUATION DES POLITIQUES

En ce qui concerne les différents paramètres de l'assurance chômage évoqués dans la section précédente en tant que leviers politiques, la situation dans les différents États membres est présentée dans les graphiques 5, 6, 7 et 8 ci-dessous.

Le graphique 5 indique la durée maximale des allocations après un an de cotisation. Alors que dans la plupart des États membres, la durée des prestations est plus courte que la période de cotisation (une demi-période, soit 26 semaines, étant le plus fréquent), dans quatre cas, elle est égale à la période de cotisation (Grèce, France, Luxembourg et Pays-Bas) et dans trois cas, elle est plus élevée (71 semaines en Finlande, 104 au Danemark, indéfinie en Belgique). À l'autre extrémité de l'échelle, les prestations durent trois mois ou moins en Croatie, en Hongrie, à Malte et en Slovaquie.

Graphique 5: durée maximale des prestations pour une durée de travail d'un an, janvier 2017



Source: base de données du système d'information mutuelle sur la protection sociale et législation nationale (pour l'Espagne, l'Italie et la France).

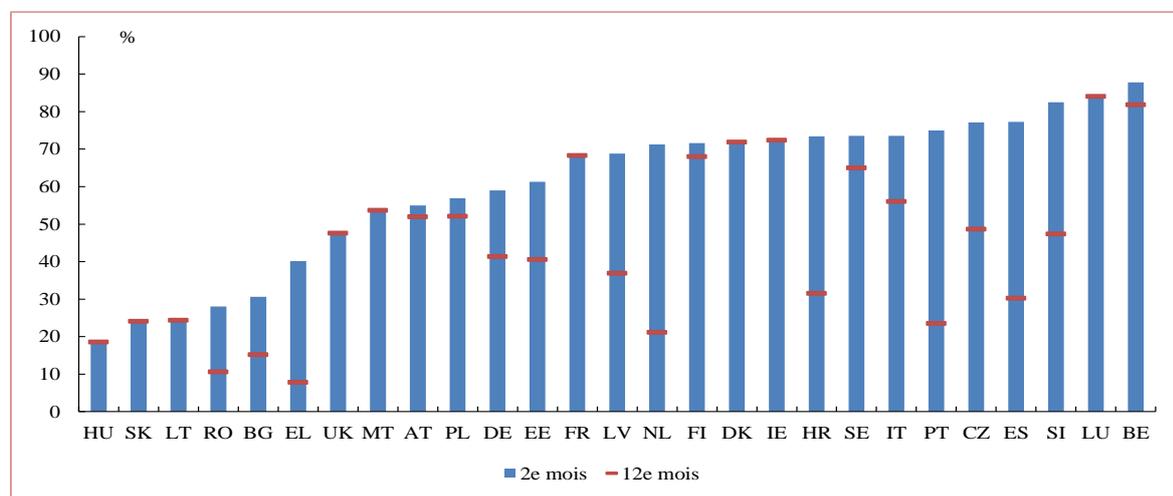
Remarque: en Belgique, la durée des prestations n'est pas limitée. Dans de nombreux pays (République tchèque, Allemagne, Lituanie, Portugal), la durée des prestations

dépend également de l'âge, la durée pour la tranche d'âge la plus jeune étant la plus courte, comme l'indique le graphique. Au Portugal, on utilise une période de cotisation de 15 mois au lieu d'un an. En Slovaquie, la durée indiquée concerne les personnes ayant un contrat à durée déterminée, sinon elle est de six mois. En Pologne, la durée dépend aussi, par exemple, du taux de chômage régional.

Les taux de remplacement nets indiquent la mesure dans laquelle la fonction de remplacement du revenu des prestations d'assurance chômage est adéquate. Leur niveau dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels le niveau précédent de rémunération, l'ancienneté, la durée de la période de chômage, l'âge et la composition du ménage (notamment lorsque l'interaction avec le régime fiscal et d'autres prestations est prise en compte). Dans le cas d'un travailleur à bas salaire ayant une courte expérience professionnelle (un an), les valeurs du taux de remplacement net, après un mois de chômage, varient entre 25 % et 90 % des revenus (nets) antérieurs (graphique 6). En queue de peloton se trouvent les États membres dans lesquels soit une personne ayant une

carrière professionnelle d'un an n'a pas droit à l'assurance chômage (Slovaquie, Lituanie), soit l'allocation n'est plus versée dès le deuxième mois de chômage (Hongrie). Un peu plus haut se trouvent les États membres fournissant une allocation forfaitaire qui n'est pas liée (ou dans une faible mesure seulement) au niveau des revenus antérieurs (Bulgarie, Grèce, Malte, Roumanie, Royaume-Uni). Une comparaison avec les taux de remplacement nets au 12^e mois de la période de chômage indique soit l'expiration des allocations (les individus étant alors soumis à d'autres régimes, tels que l'assistance chômage ou l'aide sociale), soit une réduction du montant des allocations.

Graphique 6. Taux de remplacement net des allocations de chômage, à 67 % du salaire moyen, janvier 2016



Source: Commission européenne, sur la base des indicateurs impôts-prestations de l'OCDE.

Remarque: le calcul concerne un travailleur à 80 % du salaire moyen ayant cotisé pendant un an (2^e et 12^e mois de versement des allocations). Le graphique comprend les différentes composantes du revenu, y compris les allocations de chômage et les autres prestations (telles que l'aide sociale et les allocations logement).

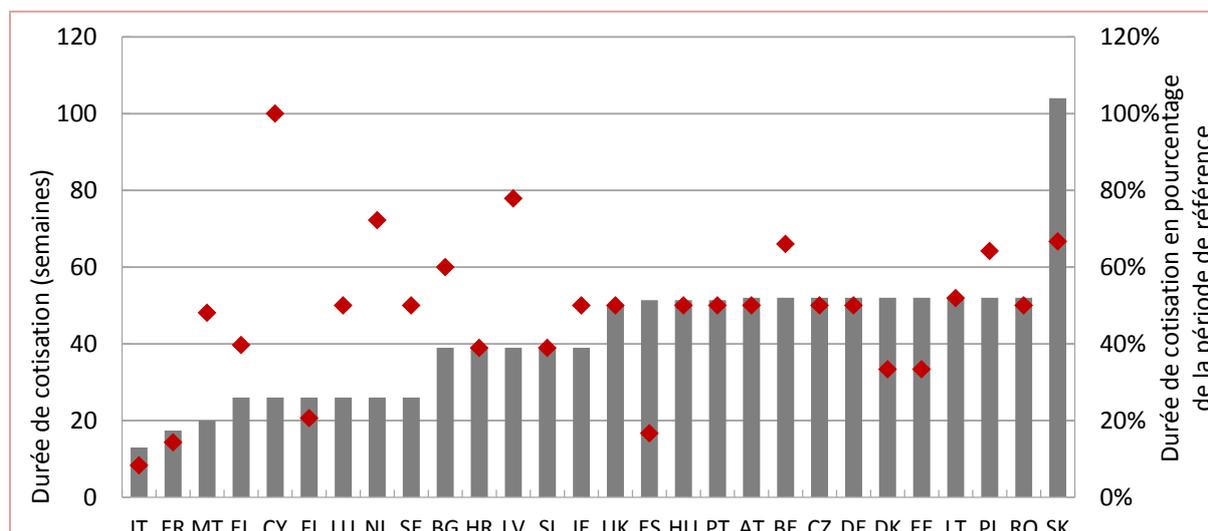
Dans tous les États membres, le droit aux prestations d'assurance chômage dépend des antécédents professionnels

et/ou des cotisations versées. Le graphique 7 montre que le nombre de semaines nécessaires pour bénéficier des

allocations de chômage varie de 25 ou moins en Grèce, en France, en Italie et à Malte, à plus de 80 en Lituanie et en Slovaquie, une année (52 semaines) étant la durée la plus courante. Pour le rapport entre la période de cotisation et une période de «référence» plus longue,

qui, dans plusieurs pays, permet de prendre en compte les périodes de non-emploi, la valeur la plus fréquente dans les États membres est de 0,5 (ce qui signifie que les bénéficiaires auraient dû cotiser pendant au moins la moitié de la période de référence).

Graphique 7. Durée de période d'affiliation requise, situation en 2015

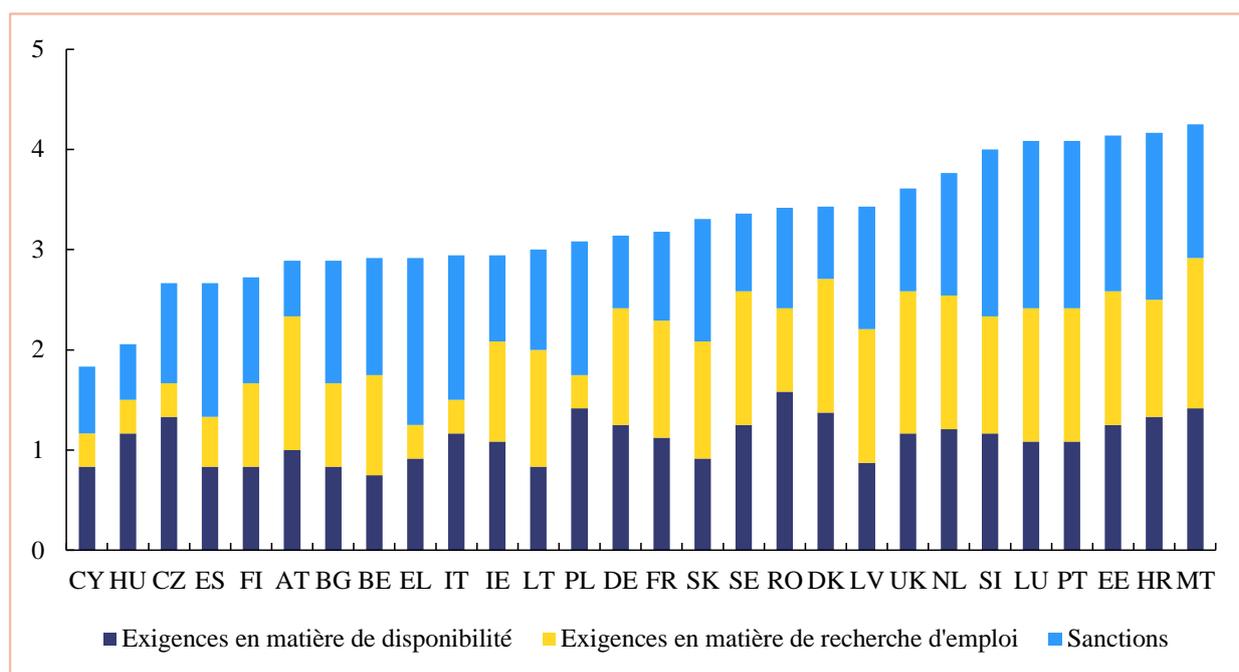


Source: base de données du système d'information mutuelle sur la protection sociale et sources nationales (pour l'Italie)¹⁵.

Remarque: les losanges rouges indiquent le rapport entre la période de cotisation et la période de référence. Le graphique repose sur une simplification des données pour certains pays où le calcul des périodes d'affiliation est plus complexe.

¹⁵ Pour l'Italie, les chiffres concernent la situation après l'adoption de la loi sur l'emploi en mai 2015.

Graphique 8: indicateur de rigueur des exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail, 2014



Source: OCDE

Enfin, les conditions de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail, ainsi que les sanctions correspondantes, semblent être les plus strictes en Estonie, en Croatie, au Luxembourg, à Malte, au Portugal et en Slovénie, et les moins strictes à Chypre et en Hongrie. L'importance relative des sous-composantes varie aussi considérablement d'un pays à l'autre.

5. RESSOURCES UTILES

Des informations et des données complémentaires sur les conditions d'admissibilité, la durée des prestations et les critères d'admissibilité pour les allocations de chômage sont disponibles dans la base de données MISSOC¹⁶. Cette base de données est mise à jour tous les six mois et fait l'objet d'une validation par les États membres. Ces informations peuvent être complétées par les sources principales des pays (telles que la législation) et des

informations par pays sur les systèmes d'imposition et d'allocations, compilées par exemple par l'OCDE.

Les résultats des modèles impôts-prestations de l'OCDE peuvent également être utilisés pour suivre l'évolution du taux de remplacement net des allocations et les effets sur les incitations en matière d'emploi (notamment le piège du chômage, c'est-à-dire le taux d'imposition effectif qui s'applique au revenu brut supplémentaire généré lors de la transition du chômage vers l'emploi, en tenant compte à la fois de la fiscalité directe et de la suppression des allocations)¹⁷. Ces données sont généralement publiées en novembre de chaque année, avec un retard d'environ 18 à 24 mois. La modélisation repose sur un ensemble cohérent d'hypothèses qui garantit la comparabilité entre les pays et utilise les informations officielles fournies par les délégués nationaux. Les informations sur les salaires moyens, qui entrent dans le calcul du modèle impôts-

¹⁶ MISSOC, le «système d'information mutuelle sur la protection sociale», est une base de données sur la législation, les prestations et les conditions en matière de protection sociale qui existent dans tous les États membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse. Pour en savoir plus, voir: <http://www.missoc.org/>.

¹⁷ Pour en savoir plus, voir: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1143&intPagId=3197&langId=en>.

prestations, sont obtenues en utilisant une méthode commune bien définie.

Les exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail relatives aux allocations de chômage ont fait l'objet d'une analyse de l'OCDE¹⁸. Des données ont été collectées pour tous les États membres de l'UE et un indicateur composite a été créé afin d'évaluer la rigueur de ces exigences. Onze éléments ont été recensés pour caractériser différents aspects des exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité pour le travail. Ces éléments relèvent de trois domaines: la disponibilité pour le travail, même pendant la participation à des politiques actives du marché du travail et les critères du travail adapté

(à savoir les conditions dans lesquelles une offre d'emploi peut être refusée sans encourir de sanctions); le suivi des activités de recherche d'emploi (fréquence des recherches d'emploi, documents à fournir); les sanctions (en cas de chômage volontaire, de refus d'une offre d'emploi, de non-participation aux séances d'orientation ou aux politiques actives du marché du travail).

Date: 11.11.2017

¹⁸ Voir Venn (2012), Langenbucher (2015). Dans ses travaux, l'OCDE qualifie les exigences en matière de recherche d'emploi et de disponibilité de «critères d'admissibilité», en distinguant, sur le plan terminologique, les conditions d'admissibilité (qui font référence aux exigences concernant l'acquisition du droit aux allocations) et les critères d'admissibilité (qui font référence aux conditions qui s'appliquent à la poursuite du versement des allocations).